Avertissements Agricoles®

Bourgogne et Franche-Comté
DLP 14-4-97007945
Bulletin n° 8/97 - 9 avril 1997

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. de Thise - BP 989
25022 - BESANCON Cedex
Tél : 03 81.80.10.71 - Fax : 03 81.88.27.77

Grandes Cultures

Imprimerie du SRPV Bourgogne - Le Directeur-Gérant : J.C. RICHARD - CPPAP n 1700 AD - © SRPV 1986 - ISSN : 0758-2374

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. Nord - BP 177
21205 - BEAUNE Cedex
Tél : 03 80.26.35.45 - Fax : 03 80.22.63.85

TARIF COURRIER 320 F - FAX 370 F. - Page 1

COLZA

Stade : E (boutons séparés) à G1 (chute des premiers pétales - formation des premières siliques). Hauteur des tiges variant de 60 à 130 cm.

Insectes

Les captures de **charançons des siliques** sont très faibles en cuvettes : aucune capture en Saône et Loire, Yonne, Nièvre et Haute-Saône ; individus isolés dans la Côte-d'Or (Comblanchien : 3), le Jura (Annoire : 2 ; St-Aubin 1 ; Authume : 1) et le Doubs (Routelle : 5). La présence sur plante est faible également : 0 à 5 % des plantes seulement sont porteuses d'un charançon.

Préconisations : Aucun traitement insecticide n'est actuellement nécessaire. Continuer à surveiller le charançon des siliques par dénombrement sur les inflorescences. Le seuil de traitement est de 1 charançon pour 2 plantes.

Maladies

La pression des maladies foliaires est toujours très faible. L'**alternaria** n'est observée qu'à l'état de traces. On note une progression de jeunes taches de **phoma** sur feuilles basses, à ne pas confondre avec le **pseudocercosporella**, quasi-absent cette année. Aucune lutte spécifique n'est préconisée contre ce type de symptômes (contaminations de printemps).

Les premières apothécies de **sclérotinia** avaient été relevées au début mars mais la sécheresse actuelle du sol limite fortement leur présence : elles sont uniquement détectées en sols frais, en parcelles à fort réservoir d'inoculum.

Préconisations : Une intervention est à prévoir à partir du stade G1 chute des premiers pétales en tenant compte du risque météorologique (actuellement faible) et de la hauteur des plantes (faisabilité du passage). Tenir compte également de la différence de stade parfois important entre les variétés pour étaler le calendrier de traitement. Se reporter au tableau des produits autorisés dans l'AA N° 7/97 du 27/03/97.

Eviter les mélanges triazole ou imidazole + pyréthrinoïde, agressifs pour les abeilles.

BLE

Stade : épi 1 cm à 2 noeuds, beaucoup de parcelles approchent ou sont au stade 1er noeud.

Maladies du pied

Compte tenu de la sécheresse qui entraîne un dessèchement prématuré des gaines, nous observons une légère régression des symptômes. Toutefois les taches restent très nettes d'autant que le rhizoctone est actuellement bien identifiable.

Les données du modèle TOP (cf carte), en relation avec le déficit pluviométrique, évoluent peu. Les semis précoces qui ont subi les contaminations de la mi-octobre bénéficient des fortes sommes de températures actuelles : les prochaines pluies, provoqueront des contaminations tertiaires qui amplifieront très fortement le risque.

Pour les levées postérieures au 20 octobre, le risque climatique est moindre.

Préconisations : En sols favorables avec des semis et levées précoces et derrière un anté-précédent blé, le risque piétin est important. Dans les autres situations, reportez-vous à la grille piétin ou réalisez un comptage (grâce au poids des contaminations automnales, l'observation visuelle a cette année plus de pertinence que d'habitude).

En parcelle nécessitant une intervention, réalisez un traitement au stade 1er noeud si ce n'est déjà fait. Intervenez aux heures où l'hygrométrie est maximale (matin ou soir) surtout si vous utiliser du prochloraz.

Maladies du feuillage

La **septoriose** reste localisée sur feuilles basses. Le modèle PRESEPT indique un risque faible (peu d'incubations en cours : faible pluie de mars) voisin de 1996.

L'**oïdium** est localement présent (variété sensible en semis précoce). L'hétérogénéité des attaques nécessite une observation à la parcelle.

Préconisation : A part quelques interventions spécifiques oïdium, la plupart des parcelles ne justifient pas encore d'une protection foliaire.

POIS



Surveiller les sitones.

MAIS

Stratégie désherbage.

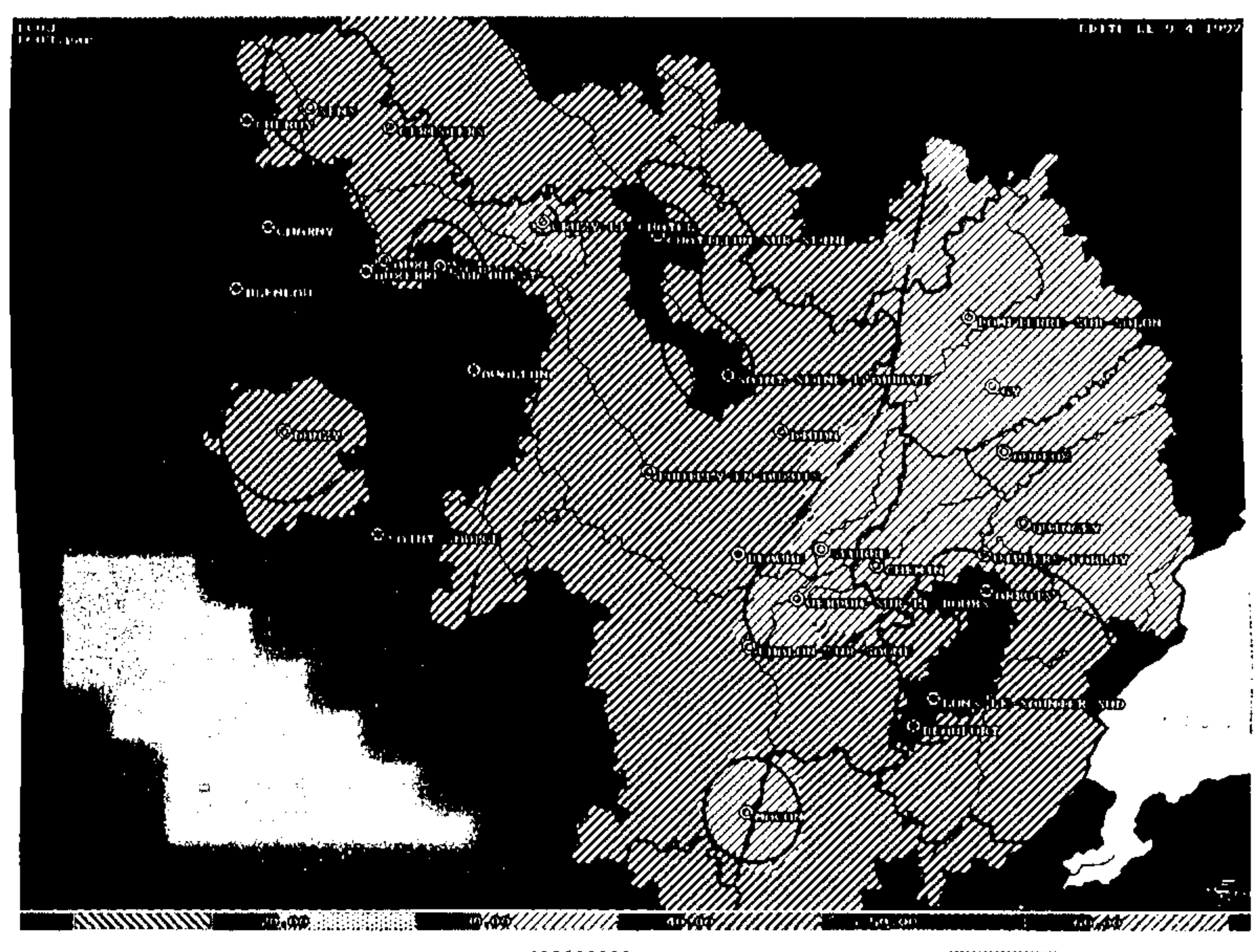








Carte du risque climatique pour un semis précoce (levée du 15 octobre 96)



Risque moyen — Risque important — Risque très important

ORGE D'HIVER

Stade : 1 noeud à 3 noeuds.

Maladies

La progression des maladies se poursuit mais lentement. L'**helminthosporiose** reste la maladie la plus active. Elle atteint le plus souvent la F4 voire la F3 visible. L'oïdium a localement progressé (variété Esterel, parcelles denses). La **rhynchosporiose** et la **rouille naine** restent très discrètes.

Préconisations : Réaliser le traitement au stade 1-2 noeuds si ce n'est déjà fait avec un produit polyvalent actif sur helminthosporiose.

Régulateurs

Les stades actuels sont favorables à l'application de Sonis, Moddus, (ne pas appliquer si stade 2 noeuds), éthéphon associé : Terpal, Arvest, Vivax L, Concord, Cyclade (de 1 noeud à début de sortie des premières barbes). Eviter les périodes de gels matinaux notamment avec Terpal.

ORGE DE PRINTEMPS

Stade : 3 feuilles à plein tallage. Sur de nombreuses parcelles les stades sont échelonnés : des levées sont encore observées. Il faudra en tenir compte surtout en parcelles nécessitant un anti-graminées (avec Mégaplus éviter les risques de gel, avec isoproturon attendre un passage pluvieux). La situation phytosanitaire est saine : légers dégâts de **limaces** (attaques souterraines), tout début d'apparition de l'**helminthosporiose**. L'**oïdium** est parfois bien présent sur les premières feuilles (Prisma semée précocement).

Préconisations : Compte tenu des conditions séchantes de l'année, éviter les mélanges de produits et en tout état de cause vérifier leur comptabilité. Absence de pucerons, aucun traitement n'est justifié.

POIS DE PRINTEMPS

Stade : Germination à 4 feuilles, certaines parcelles présentent des stades très hétérogènes.

Sitones

Suite aux conditions climatiques chaudes et ensoleillées quelques morsures sont observées : la plupart des parcelles sont en dessous du seuil de traitement (note 2 sur l'échelle de Cantot) sauf quelques parcelles dans le Nord de l'Yonne.

Préconisations : Surveillez vos parcelles et intervenir en cas de nombreuses morsures (cf AA n° 7 du 28 mars 1997).

MAIS

Désherbage : Changer ses habitudes pour désherber "plus propre"

le plan d'action "produire plus propre" présenté dans le bulletin n°2 du 20/02/97, limite la dose d'atrazine à 1000 g/ha/an. Cette nouvelle restriction d'emploi est d'application immédiate. Cela correspond à une réduction de dose de 33 % par rapport à la limitation instaurée en juillet 1990. Elle s'applique également aux apports de simazine et aux mélanges atrazine + simazine. Les triazines font également l'objet d'un retrait immédiat des autorisations de mise sur le marché pour les zones non agricoles.

Ces restrictions d'emploi ont un double objectif : améliorer la qualité des eaux (superficielles et souterraines) par une diminution de la pollution, et préserver la possibilité d'utiliser l'atrazine qui est une molécule techniquement et économiquement intéressante compte tenu de son spectre d'activité et de sa souplesse d'emploi.

Il va sans dire que l'agriculture devenant la seule utilisatrice d'atrazine et de simazine elle se doit de poursuivre les efforts permettant une utilisation raisonnée de ces matières actives. Les essais menés par la Protection des Végétaux depuis 1991 et notamment ceux menés en Franche-Comté montrent que les solutions techniques existent entre 0 et 1000 g d'atrazine. Dès 500-600 g par ha et en association avec d'autre(s) molécule(s), l'atrazine peut donner pleine satisfaction.

D'autre part des stratégies de désherbage sans atrazine sont pratiquées depuis 1993 en zones de captages : certes, plus techniques et légèrement plus onéreuses, elles permettent un très bon contrôle des adventices.

L'effet sur la qualité de l'eau est net en nappes alluviales : en périmètre rapproché de captage le zéro atrazine sur 15 à 35 ha de maïs permet d'obtenir une eau potabilisable conforme à la norme européenne (0,1 µg/l pour les produits phytosanitaires).

En 1997, une opération de plus grande envergure va également démarrer en zone Karstique : plateaux Sud du Territoire de Belfort qui est un secteur où les teneurs en atrazine approchent parfois la norme O.M.S (2 µg/l).

DEPLIANT AGPM-SPV : Code de bonnes pratiques agricoles

L'encadré bleu du dépliant de 1997 (cf bulleltin n°2 du 20/02/97) reste tout à fait d'actualité : les conseils énoncés visent surtout à éviter les pollutions accidentelles. Par contre la publication du dépliant maïs étant antérieure aux mesures ministérielles il y a lieu de corriger certaines modalités d'utilisation de triazine :

Ne pas dépasser la dose de 1000 g m.a/ha/an d'atrazine ou de simazine ou du mélange atrazine + simazine, pour l'ensemble des traitements.

Dans les tableaux, seules les doses de produits à base d'atrazine uniquement sont à modifier afin de respecter la limitation à 1000 g/ha. En effet les produits commerciaux associant l'atrazine à une autre matière active apportent aux doses homologuées de 612,5 g à 1 020 g/ha. A noter que l'atrazine à 1000 g + huile ne présente plus beaucoup d'intérêt pour lutter contre les panics et sétaires jeunes.

STRATEGIE DE DESHERBAGE

Situation à adventices sensibles à l'atrazine : En général préférer l'incorporation avant le semis ou l'application en post-levée des adventices. Cette application de post-levée est conseillée en sol riche en matière organique ; par contre en parcelle à forte pente il est préférable incorporer l'atrazine avant le semis.

Situation à dicotylédones résistantes : Un passage de post-levée est quasi obligatoire ce qui conduit à trois stratégies possibles :

- 750 g d'atrazine au semis puis 250 g avec l'anti-dicotylédones,
- 750 à 1000 g avec l'anti-dicotylédones ("tout en post"),
- application en post-levée de produits contenant de l'atrazine.

Situations à graminées résistantes : Les applications au semis d'un herbicide résiduaire se feront en association avec 500 ou 750 g d'atrazine notamment en présence de risques de crucifères ou de graminées telles que le vulpin ou le ray-grass. L'incorporation avant le semis est indispensable cette année (sols secs) sauf pour le diméthénamid qui est plus régulier en application de post-semis.

Les sulfonylurées permettent de se tourner vers des stratégies "tout en post" à condition de bien évaluer les contraintes : disponibilité, portance des sols, respect des stades, levées échelonnées, et de respecter les précautions d'emploi de ces produits.

Situations à graminées et dicotylédones résistantes : La stratégie classique repose sur deux passages : pré-semis pour l'anti-graminées puis post-levée contre les dicotylédones renforcés avec de l'atrazine si nécessaire. La pendiméthaline en post-semis offre une bonne efficacité sur ce type de flore ; attention toutefois aux sols filtrants et aux semis mal recouverts. Sur ce créneau de flore complexe, les sulfonylurées associées à un anti-dicotylédones assurent une troisième alternative.

Situation à vivaces : Les produits spécifiques figurent dans le "dépliant maïs" (assurer vous des comptabilités en cas de mélanges à d'autres herbicides).

Protection insecticide au semis

Le ravageur le plus dommageable et le plus fréquent reste le **taupin**. Si les semis débutent en sol froid il conviendra d'être vigilant. Les **oscinies** et les **scutigerelles** occasionnent localement des dégâts.

Trois possibilités existent :

Le traitement en plein : Cette technique reste la plus adaptée en situations à forts risques. **Attention à ne pas dépasser la dose maximale de 1200 g/ha de matière active** (rappel : interdiction totale d'emploi de cette matière active au 1[er] juillet 1998),

Le traitement en localisation ou microgranulés permet d'élargir le spectre d'efficacité aux scutigerelles et plus souvent aux oscinies,

Le traitement de semences : A base d'imidaclopride ou de fipronil, il offre les mêmes avantages que les microgranulés avec en plus une action sur les pucerons précoces et cicadelles (imidaclopride uniquement). Son coût reste non négligeable, par contre il ne nécessite aucun équipement particulier.

Vers gris - Tipules

Les interventions citées plus haut n'ont pas d'action sur ces ravageurs : en zones habituellement concernées, surveiller les cultures et intervenir dès les premiers dégâts avec des appâts ou une pulvérisation, en soirée, de pyréthrinoïde (voir dépliant maïs).

7 57